



Liquidation judiciaire du MO pendant construction

Par **DEWI44**, le **10/10/2013** à **17:29**

Bonjour,

Je suis en train de faire construire avec l'aide d'un maitre d'oeuvre.

1) Ce dernier vient d'etre mis en liquidation judiciaire. Quels recours ai je pour me faire rembourser ou qui doit payer un nouveau maitre d'oeuvre afin de superviser la construction?

2)Ce dernier m'a fait changer d'artisan apres avoir signe un premier devis. Le premier artisan demande des indemnités pour non respect du devis signé. Le MO n'a pas indiqué les consequences de ce changement. Le nouveau devis a ete fait car nous nous sommes apercu que le MO avait oublie de mettre les portes interieur....

Merci pour vos réponses

Par **alterego**, le **10/10/2013** à **19:26**

Bonjour,

Ce dernier vient d'etre mis en liquidation judiciaire

Maître d'ouvrage, vous devez déclarer le montant de votre créance que vous avez sur le maître d'oeuvre auprès du liquidateur judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la

publication du jugement au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales).

[url=] <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22359.xhtml>[/url]

N'étant pas créancier privilégié du maître d'oeuvre, l'issue de la procédure paraît très incertaine pour vous qui.

Cordialement